

- Statue « Tête de chien »

Œuvre de d'Astanières

Plâtre

Fin du XIXème siècle (1916)

Dimensions : 43

Article 2 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie des Landes, M. le Maire de CAPBRETON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le

3 JAN 2005

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean Jacques BOYER